

## Assistance à maîtrise d'ouvrage : Unité de méthanisation agricole - Thèbes Énergie



**Pour :** GAEC des Thèbes

**Date :** 2022

**Région :** Nouvelle-Aquitaine - **Domaine :** Méthanisation

**Le projet Thèbes Énergie est un projet engageant une commune et ses agriculteurs dans la production d'une énergie plus propre au sein du territoire. Solagro a accompagné la mise en place de l'unité de méthanisation territoriale sur la commune, dès les prémices du projet.**

### Contexte

Thèbes Énergie est une unité de méthanisation gérée par la famille Bonal qui mène une activité de production laitière.

Ces agriculteurs souhaitent valoriser les effluents de leur élevage dans l'objectif de produire du gaz et d'améliorer la fertilisation de leurs terres à travers le procédé de méthanisation.

### Objectifs

L'objectif principal de la mise en place de Thèbes Énergie est de participer à la production d'énergie renouvelable et de réduire l'utilisation d'énergie fossile à l'échelle locale.

L'unité de méthanisation permet la valorisation des effluents d'élevage de l'exploitation agricole et d'autres matières organiques du territoire, ainsi que la production d'un digestat de qualité pour fertiliser les sols. Cette nouvelle activité doit contribuer à consolider et diversifier les revenus de la ferme dans un contexte difficile quant au cours de la viande et des céréales.

### Déroulement

Après avoir conduit une étude de faisabilité afin de consolider le projet, Solagro a accompagné la maîtrise d'ouvrage dans le développement (montage financier, réglementaire et choix des entreprises). Solagro accompagne désormais Thèbes Énergie dans le suivi du chantier, et jusqu'à la mise en service de l'unité de méthanisation.

### Résultats

L'étude réalisée par Solagro montre que le projet Thèbes Énergie possède de nombreux atouts : implantation accessible dans la commune de Monsac, bonne communication avec les partenaires et les riverains, ouverture à l'échange.

L'unité de méthanisation est dimensionnée pour traiter des matières variées issues de plusieurs exploitations agricoles et paysagistes. 10940 tonnes de matières par an seront exploitées, soit environ 30 tonnes par jour. La production de biométhane est estimée à environ 77 Nm<sup>3</sup>/h. Le digestat brut est séparé en une phase liquide et une phase solide. Le digestat solide représente un tonnage de 1855 t/an. La production de digestat liquide est quant à elle estimée à 8 459 t/an.

Le projet prévoit d'augmenter progressivement l'introduction de gisement, afin de sécuriser la production de CIVE.